

Charte du MOS CHALLENGE DES SOLUTIONS INNOVANTES

Préambule

Le MOS CHALLENGE DES SOLUTIONS INNOVANTES est une initiative, organisée à fréquence annuelle sous la forme d'un concours, de l'entreprise MOS Corporating SARL dans le cadre de son programme de développement et d'entrepreneuriat social ; Une initiative pensée et réalisée pour traiter et proposer des solutions immédiatement applicables à des problèmes à chaud et à fort impacts négatifs au Burkina Faso.

C'est une initiative ambitieuse et très impactant socialement qui vise d'une part à révéler et faire promouvoir l'intellect de la population Burkinabè (En particulier la jeunesse) et d'autre part rassembler la population sur les thématiques préoccupantes qui rongent la nation. En effet, la population Burkinabè est une ressource humaine de qualité qui au-delà de son intégrité et son dynamisme est très préoccupée par les maux qui rongent son pays. C'est donc dans cette optique que nous souhaitons créer cette opportunité pour la jeunesse qui sera le cadre adéquat pour rassembler cette jeunesse consciente afin de faire exploser son potentiel en lui proposant une thématique liée à un problème à chaud qui ronge la nation afin qu'elle propose des voies et moyens innovants, pragmatiques et immédiatement applicables pour palier au plus vite au problème posé ou à ses impacts.

Ce document traitera de la gestion de l'aspect juridique du MOS CHALLENGE précisément à quoi les entreprises MOS Corporating SARL et IRMEYA Group s'engagent ou se désengagent pour la gestion des pièces d'identité et de la sécurisation des différents projets et idées de projets.

Article 1 : Thème de la 1^{ère} édition du MOS CHALLENGE DES SOLUTIONS INNOVANTES

Thème : Réponse aux impacts de l'insécurité publique (terrorisme) sur la population Burkinabè

L'insécurité publique (terrorisme) est aujourd'hui une préoccupation majeure pour la nation Burkinabè. Depuis maintenant 6 ans voir plus, l'activité terroriste s'accroît et gagne du terrain majoritairement dans les zones Nord et Est du Pays. Cette insécurité due aux terrorismes crée parallèlement des impacts négatifs qui touchent certains secteurs vitaux propres à la survie des populations.

1- Quelques chiffres

La crise sécuritaire a au jour d'aujourd'hui engendré :

- +2,8 millions de Personnes Déplacés Internes (PDI)
- + 4600 écoles fermées
- + 200 CSPS inaccessibles
- + 2,4 millions d'hectares de terres cultivables abandonnées

2- Impacts de l'insécurité publique

Les Personnes déplacées internes (PDI) vivent dans des camps où ils sont logés dans des abris de fortune ; Ils vivent dans un certain inconfort sans forcément recevoir les soins de santé adéquats, ont un faible accès à l'eau potable et ne bénéficient pas d'énergie électrique pour améliorer leurs conditions de vie ou initier des activités. Ces PDI vivent dans des conditions de contiguïté qui ne garantissent pas forcément des conditions de vie hygiénique et n'ont forcément suffisamment de ressources pour se nourrir. De plus, sur le plan social, ce sont plusieurs personnes (dont des cadres) qui sont au chômage et des enfants qui sont déscolarisés.

Evidemment, les impacts cités plus haut ne sont que ceux qui touchent les PDI ; Nous les avons nommés les impacts directs car ils découlent directement de l'activité terroriste.

Mais, en plus, restent à venir si nous n'arrêtons pas l'activité terroriste, des impacts indirects à savoir :

- L'indisponibilité de matières premières agricoles au vu de l'inexploitation total du potentiel agricole du pays
- La naissance du phénomène des Déplacés externes, une continuité de celui des PDI
- La croissance de l'insécurité urbaine due à l'intégration de PDI à moralité douteuse dans des cercles de délinquance

Des impacts qui elle toucheront directement les populations des villes qui ne sont jusque-là pas encore réellement touchés par la crise sécuritaire.

C'est alors que cette première édition du MOS CHALLENGE DES SOLUTIONS INNOVANTES se penche sur la thématique des **impacts du terrorisme sur la population pour pallier les problèmes vécus au quotidien et prévenir ceux à venir.**

Le MOS CHALLENGE DES SOLUTIONS INNOVANTES : 1^{ère} édition (2022) sera donc l'opportunité de rassemblement de toute la population patriote Burkinabè pour réfléchir à comment aider, à travers des solutions innovantes immédiatement réalisables, le Burkina Faso à surmonter les difficultés (vécues au quotidien dans les secteurs vitaux) liées au terrorisme.

Nous prospectons pour la 1^{ère} édition, un challenge qui impactera **100 000 jeunes à travers tout le Burkina Faso avec plus d'un ou deux milliers qui seront directement impliqués dans le l'organisation et le déroulement**; Ceci au vu du nombre de notre communauté, de la sensibilité et de l'importance de la thématique abordée.

Article 2 : Accessibilité de candidature (Qui peut postuler ?)

Les porteurs de projets attendus sont toute personne physique ou morale de nationalité Burkinabè ou résidant permanentement au Burkina Faso ayant des projets dans le sens du contexte du MOS CHALLENGE. Les qualités qui seront particulièrement observées chez les candidats sont la passion pour le projet et le patriotisme pour le Burkina Faso.

Les projets attendus sont des projets allant dans le sens des différents secteurs du contexte du MOS CHALLENGE. Nous attendrons dans chacun des domaines des propositions de solutions propres aux domaines ou solutions technologiques appliquées aux domaines. Les projets qui seront mis en exergue et plus probables d'être lauréats sont les projets innovants, pragmatique et réalisables à coût réduit ; Egalement les projets qui sauront combiner compétences du porteur de projet et des PDI pour répondre aux besoins des PDI et des populations tout en apportant des revenus au promoteur et aux PDI qui seront employés sur l'activité.

Article 3 : Déroulé du MOS CHALLENGE

- Appel à projets (Dépôts de Candidatures);
- Choix (Présélection) d'un certain nombre de Projets par secteur pour poursuivre le parcours ;
- Coachings, rencontre avec les PDI : Une série de cours suivie par les différents porteurs de projets avec à l'appui des échanges avec les PDI ; Ceci dans le but de les former dans la rédaction d'un document de projet et d'affiner leurs projets en fonction du contexte, des besoins réels des PDI et de leurs compétences ;
- Quarts de finales : Dépôts de projets rédigés selon les canevas ;
- Coaching pour le pitch ;
- Demies finales: Pitch ;
- Coaching pour le devis estimatif du prototypage et la mise en œuvre : Les Finalistes suivront des cours pour la réalisation des maquettes (plan de prototypage), du devis estimatif pour la réalisation des prototypes et également le devis estimatif du projet (coût du projet et Plan Financier) ;
- Finale: Prototypage.

Article 4 : Protection de la propriété intellectuelle

Les entreprises MOS Corporating SARL et IRMEYA Group s'engagent à ne reproduire aucunement les différents projets et idées de projets qui seront soumis dans le cadre du MOS CHALLENGE DES SOLUTIONS INNOVANTES et veilleront à ce que les différents acteurs de l'organisation qui y auront accès respectent la propriété intellectuelle des différents projets.

Les membres du jury, coachs et tout autre acteur qui participeront au déroulement du MOS CHALLENGE en ayant accès aux différents projets devront d'ailleurs donner par écrit (signature d'accords de confidentialité) leurs accords pour la non exploitation des projets soumis par eux-mêmes ou par leurs proches.

Par ailleurs, MOS Corporating SARL et IRMEYA Group se désengagent de la protection intellectuelle des différents projets finalistes (lauréats et non lauréats) qui seront médiatisés et mis à la disposition du gouvernement car n'ayant plus aucune autorité sur eux.

Les différents finalistes seront donc les uniques garants de la protection intellectuelle de leurs projets et pourront s'engager ou pas à la participation de la suite du déroulé du MOS CHALLENGE DES SOLUTIONS INNOVANTES.

Article 5 : Choix des différents projets le long du parcours

Les entreprises MOS Corporating SARL et IRMEYA Group se sont totalement désengagés du choix des différents projets qui passeront les différentes étapes du MOS CHALLENGE jusqu'au choix des projets lauréats. Cette laborieuse tâche sera confiée à des jurys compétents dans chacun des secteurs ; Des jurys au sein desquels seront présents des techniciens des différents ministères des secteurs concernés.

Les projets les plus susceptibles de se voir lauréats seront donc :

- Les plus pragmatiques, innovants et réalisables à moindre coût
- Ceux qui concordent le mieux avec la vision du Gouvernement en place
- Les plus impactant socialement dans le sens du contexte du MOS CHALLENGE (1^{ère} édition)

Les entreprises MOS Corporating SARL et IRMEYA Group ne tiendront donc compte d'aucunes réclamations concernant le choix des différents projets lauréats et nous désengageons également les jurys de toute justification de leurs choix auprès des différents candidats.

Article 6 : Protection des documents d'identité personnels

Les entreprises MOS Corporating SARL et IRMEYA Group s'engagent entièrement à la protection des documents d'identités (CNIB, Passeports, Certificats de résidence et photos d'identité) qui seront inclus dans les dossiers de candidatures. Ces différents documents personnels serviront juste à l'identification des différents candidats, à la justification de leur nationalité Burkinabè et/ou à leur présence permanente sur le territoire Burkinabè. Nous veillerons donc rigoureusement à ce que les différents documents ne soient utilisées à d'autres fins que celles citées plus haut.

Article 7 : Droits, Obligations et Responsabilités des Candidats

Les différents candidats auront le droit d'interpeler les entreprises MOS Corporating SARL et IRMEYA Group dans le cas où les différentes responsabilités auxquelles nous nous serons engagés ne seront pas respectées. Nous pourrions alors situer les responsabilités au sein de l'équipe d'organisation pour la suite des plaintes du candidat lésé.

Les différents candidats devront rigoureusement se soumettre aux différentes étapes du cursus du MOS CHALLENGE et faire preuve de discipline, de rigueur et de politesse pour n'aucunement offenser un autre candidat porteur de projet ou un tout membre organisateur.

Article 8 : Droits d'images

Les différentes étapes du MOS CHALLENGE seront médiatiquement couvertes et les différentes photos et vidéos des candidats prises seront utilisées pour la communication concernant l'évènement. Evidemment, tout candidat qui s'inscrit pour le MOS CHALLENGE DES SOLUTIONS INNOVANTES consent à l'utilisation de son image à des fins médiatiques.

PS : La médiatisation et la communication sur les projets se feront forcément avec l'aval des porteurs de projets.